

---

**SQ-005**

---

**Référence:**

4. MÉTHODES D'ÉVALUATION DES IMPACTS

4.5 Composantes valorisées de l'environnement

4.5.2 Choix des composantes valorisées de l'environnement

**Demande ou Question:**

Comment évalue-t-on les impacts du terminal méthanier sur les activités portuaires actuelles et futures, de même que pour le trafic maritime actuel et futur? (Par exemple, il est possible que le transbordement d'explosifs au quai de Gros-Cacouna ne soit plus permis en raison de la présence du terminal méthanier. Quels en sont alors les impacts?)

**Réponse:**

Énergie Cacouna a jugé négligeable les effets engendrés par l'exploitation du terminal méthanier sur les activités actuelles et futures, de même que pour le trafic maritime actuel et futur.

Un effet potentiel sur le trafic maritime pourrait se produire dans le cas où un navire arrivait simultanément avec un méthanier. Dans ce cas peut probable, le navire devrait attendre que le méthanier soit amarré avant d'entrée dans le port de Cacouna (environ 1 heure d'attente). Cependant, considérant les liens de communication existant et le faible achalandage du Port de Cacouna, cet effet a été jugé négligeable.

En ce qui concerne les activités portuaires, Énergie Cacouna a également jugé négligeable les effets engendrés par l'exploitation du terminal méthanier puisque les installations portuaires actuelles ne seront pas affectées par le périmètre de sécurité qui sera mis en place par Énergie Cacouna.

Cependant, tel que présenté dans la réponse à la question QC-064 déposée au MDDEP, selon les facteurs limitatifs actuels, il est possible de manutentionner des marchandises dangereuses à partir du Port de Gros-Cacouna. La seule division de marchandises dangereuses qui a été identifiée par Transports Canada était celle des explosifs. Les divisions de marchandises dangereuses et les quantités permises sont les suivantes:

---

**SQ-005**

---

Division	Quantités	Durée
1.1/1.5	60 t	longue durée
1.2/1.3	140 t	courte durée
1.4	1000 t	sans limite

L'entreposage et la manutention des marchandises dangereuses sont permis au Port de Gros-Cacouna dans les limites de quantités susmentionnées et aussi longtemps que les procédures qui s'appliquent à la manutention de ce genre de marchandises soient suivies. Les quantités ont été établies en fonction des facteurs limitatifs actuels des installations portuaires.

Advenant l'implantation d'un terminal méthanier, Transports Canada, en tant que propriétaire de l'installation portuaire de Gros-Cacouna, devra procéder à une nouvelle évaluation des quantités permises. Cette évaluation devra tenir compte de la présence de ces nouvelles installations de GNL et de l'interaction potentielle entre ces marchandises dangereuses et le GNL.

Il est à noter que ce genre d'évaluation est faite par un comité technique formé d'experts provenant du ministère des Ressources naturelles du Canada et de Transports Canada.

Transports Canada n'a aucun historique d'accidents reliés à la manutention de marchandises dangereuses puisque tout s'est toujours déroulé dans les règles jusqu'à ce jour.